

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65  
Reçu en Préfecture le : 18/12/2024  
ID Télétransmission : 033-213300635-20241217-139099-DE-1-1

Date de mise en ligne : 19/12/2024

certifié exact,

**Séance du mardi 17  
décembre 2024  
D-2024/398**

**Aujourd'hui 17 décembre 2024, à 10h09,**

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

**Monsieur Pierre HURMIC - Maire**

Suspensions de séance de 12H05 à 12H17 et de 12H53 à 14H16

**Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Maxime ROSSELIN présent jusqu'à 12H05, Monsieur Patrick PAPADATO présent à partir de 12H20, Monsieur Maxime GHESQUIERE absent de 14H16 à 17H00

**Excusés :**

Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

**Bordeaux, 36 et 38 rue Joseph Le Brix. Acquisition et cession  
par Monsieur Johan BEAUDOUIN à la Ville de Bordeaux  
d'emprises foncières en vue d'une rectification de limite  
séparative des parcelles IR 212 et IR 200. Décision.  
Autorisation.**

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux est propriétaire d'un ensemble immobilier sis 38 rue Joseph-Le Brix, accueillant les activités de l'association des Jeunes de Saint-Augustin, et notamment la parcelle cadastrée IR 200 constituant le parking du complexe.

Un projet de restructuration du site, initié en 2023, a conduit la Ville à procéder au redressement de la limite séparative Ouest, par un bornage réalisé par Monsieur Jean-Marc DAURE, géomètre-expert.

La rectification foncière de la limite de propriété entraîne une cession et une acquisition entre la Ville et les riverains confrontant la limite séparative, comme repérées sur l'extrait de plan joint, et plus particulièrement avec Monsieur Johan BEAUDOUIN, avec lequel une promesse unilatérale de vente et une promesse unilatérale d'achat ont été signées.

En effet, dans le cadre des opérations engagées, Monsieur Johan BEAUDOUIN propriétaire de l'immeuble sis 36 rue Joseph-Le Brix cède à la commune de Bordeaux une emprise de 1 m<sup>2</sup> environ, en nature de place de stationnement, à détacher de la parcelle cadastrée IR 212 d'une contenance totale de 57 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 480 € HT, conforme à l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat, en date du 10 janvier 2024.

En contrepartie, la Ville de Bordeaux, propriétaire de l'immeuble sis 38 rue Joseph-Le Brix cède à Monsieur Johan BEAUDOUIN une emprise de 1 m<sup>2</sup> environ, en nature de dalle béton carrelée, à détacher de la parcelle cadastrée IR 200 d'une contenance totale de 526 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 280 € HT, qui n'est pas inférieur à l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat sus-cité.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

Le Conseil de la Ville de Bordeaux,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-37,

**VU** les avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat n° 2023-33063-30472 en date du 10 janvier 2024 et n° 2023-33063-30847 en date du 10 janvier 2024,

**Considérant** ce qui a été dit ci-dessus,

**DECIDE**

**Article 1 :** d'acquiescer en l'état auprès de Monsieur Johan BEAUDOUIN une emprise de 1 m<sup>2</sup>, en nature de place de stationnement, à détacher de la parcelle cadastrée IR 212 d'une contenance totale de 57 m<sup>2</sup> et ce moyennant le prix de 480 € HT, le cas échéant augmenté d'une TVA au taux et régime en vigueur le jour de la signature de l'acte. Ce montant étant conforme à l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat précité.

**Article 2 :** de céder en l'état à Monsieur Johan BEAUDOUIN une emprise de 1 m<sup>2</sup> environ, en

nature de dalle béton carrelée, à détacher de la parcelle cadastrée IR 200 d'une contenance totale de 526 m<sup>2</sup> et ce moyennant le prix de 280 € HT qui n'est pas inférieur à l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat.

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes et tout autre document afférent à ces transactions.

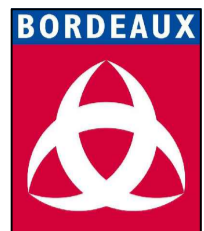
## **ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 17 décembre 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Delphine JAMET**



COMMUNE  
DE  
BORDEAUX

PROPRIETE SISE,  
36, RUE JOSEPH LE BRIX

CESSION A LA COMMUNE DE BORDEAUX  
PAR M. JOHAN BEAUDOUIN

CADASTRE

SECTION	PARCELLE	CONTENANCE	CESSION
IR	212	57ca	1ca

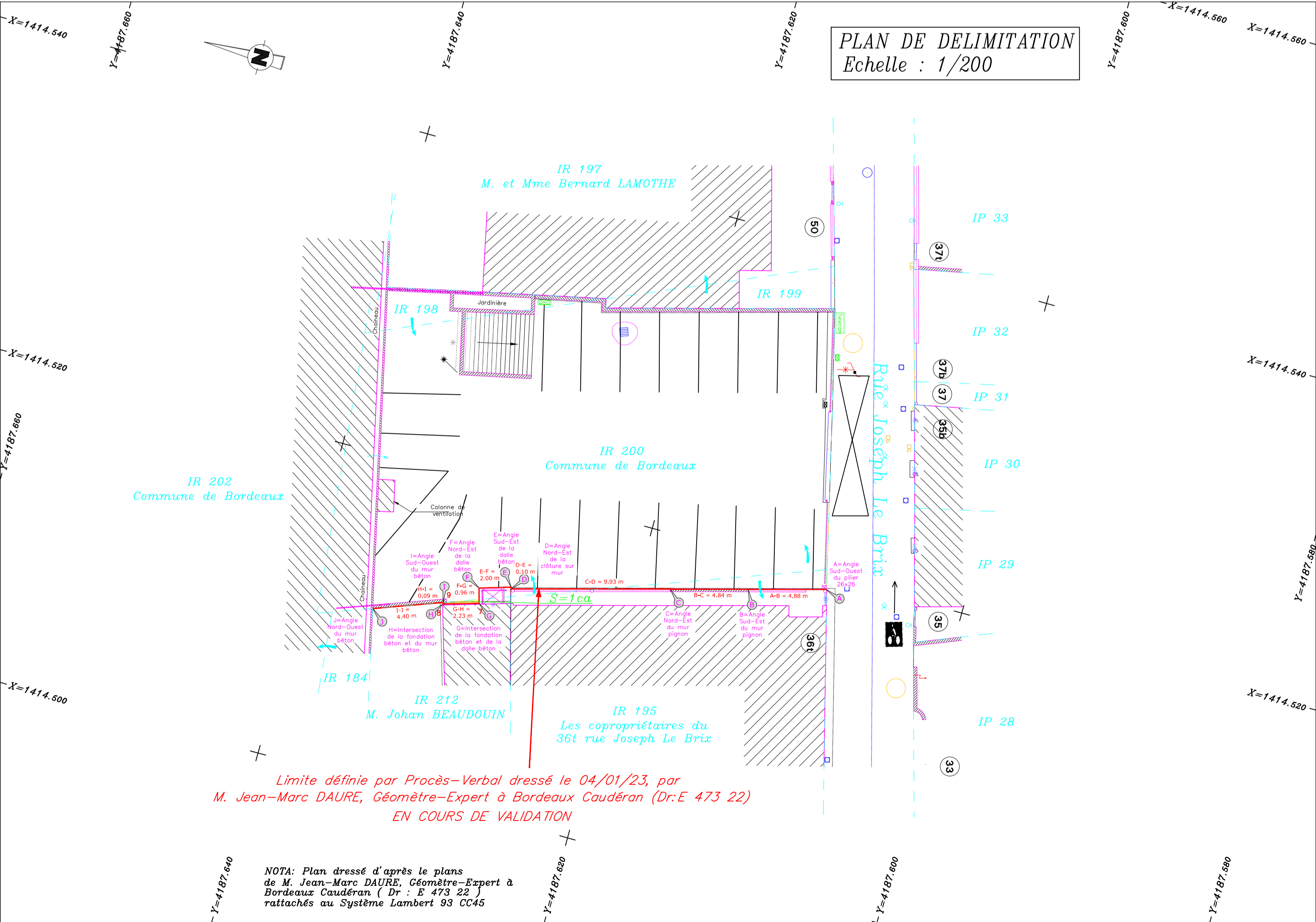
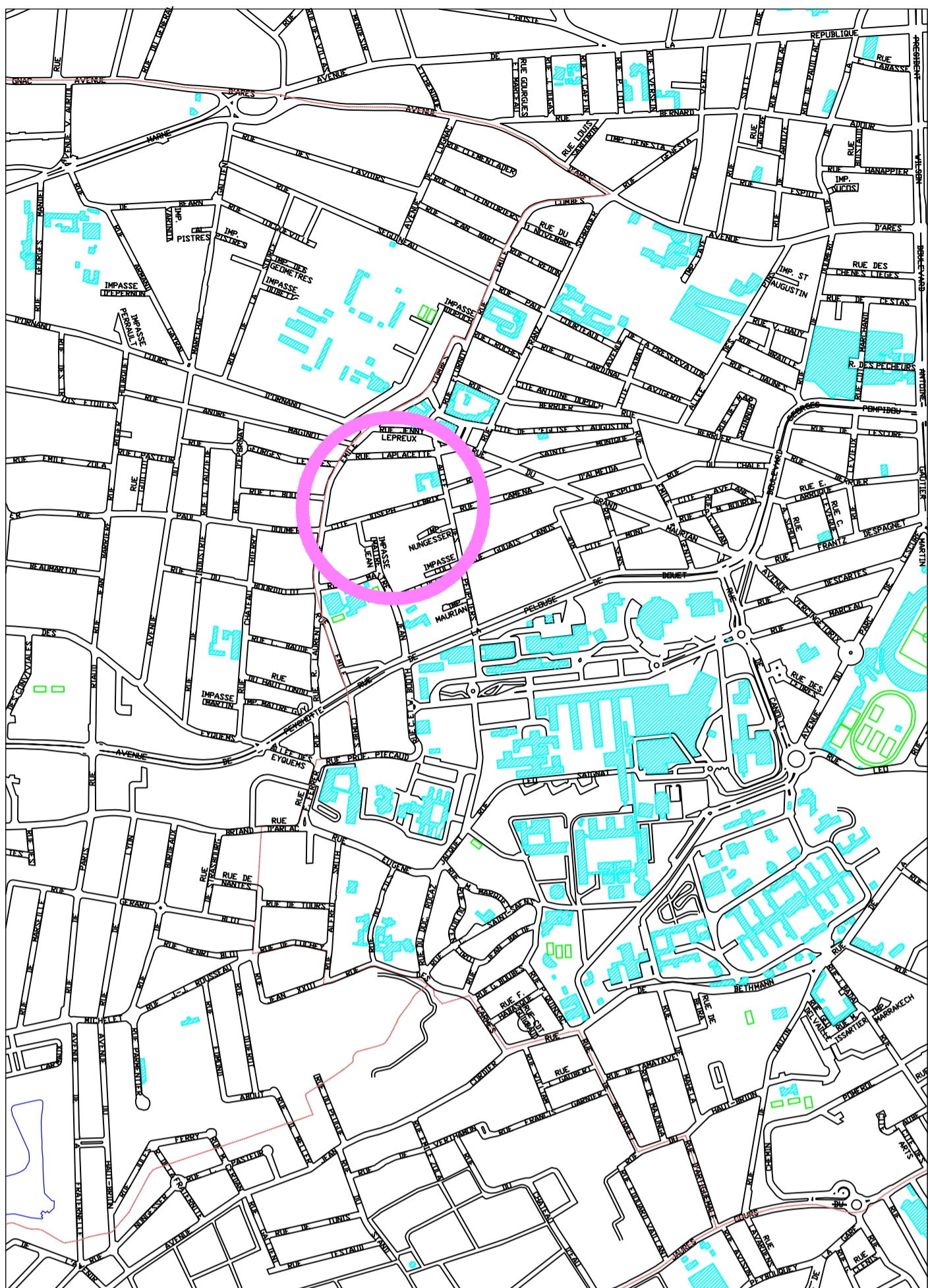
DRESSE PAR  
LE TECHNICIEN TERRITORIAL  
BORDEAUX LE : 14/02/23

VU ET VERIFIE PAR  
LE GEOMETRE  
BORDEAUX LE :

PRESENTE PAR  
LE DIRECTEUR  
BORDEAUX LE :

Onglet: Cession IR 212 ? 200

NUMERO DE CLASSEMENT	MODIFIE LE	OBSERVATIONS	SERVICE DEMANDEUR
2302808.dwg Archive 2023			
DESSINATEUR : A.B.			





COMMUNE  
DE  
BORDEAUX

PROPRIETE SISE,  
38, RUE JOSEPH LE BRIX

CESSION PAR LA COMMUNE DE BORDEAUX  
A M. JOHAN BEAUDOUIN

CADASTRE

SECTION	PARCELLE	CONTENANCE	CESSION
IR	200	05a26ca	1ca

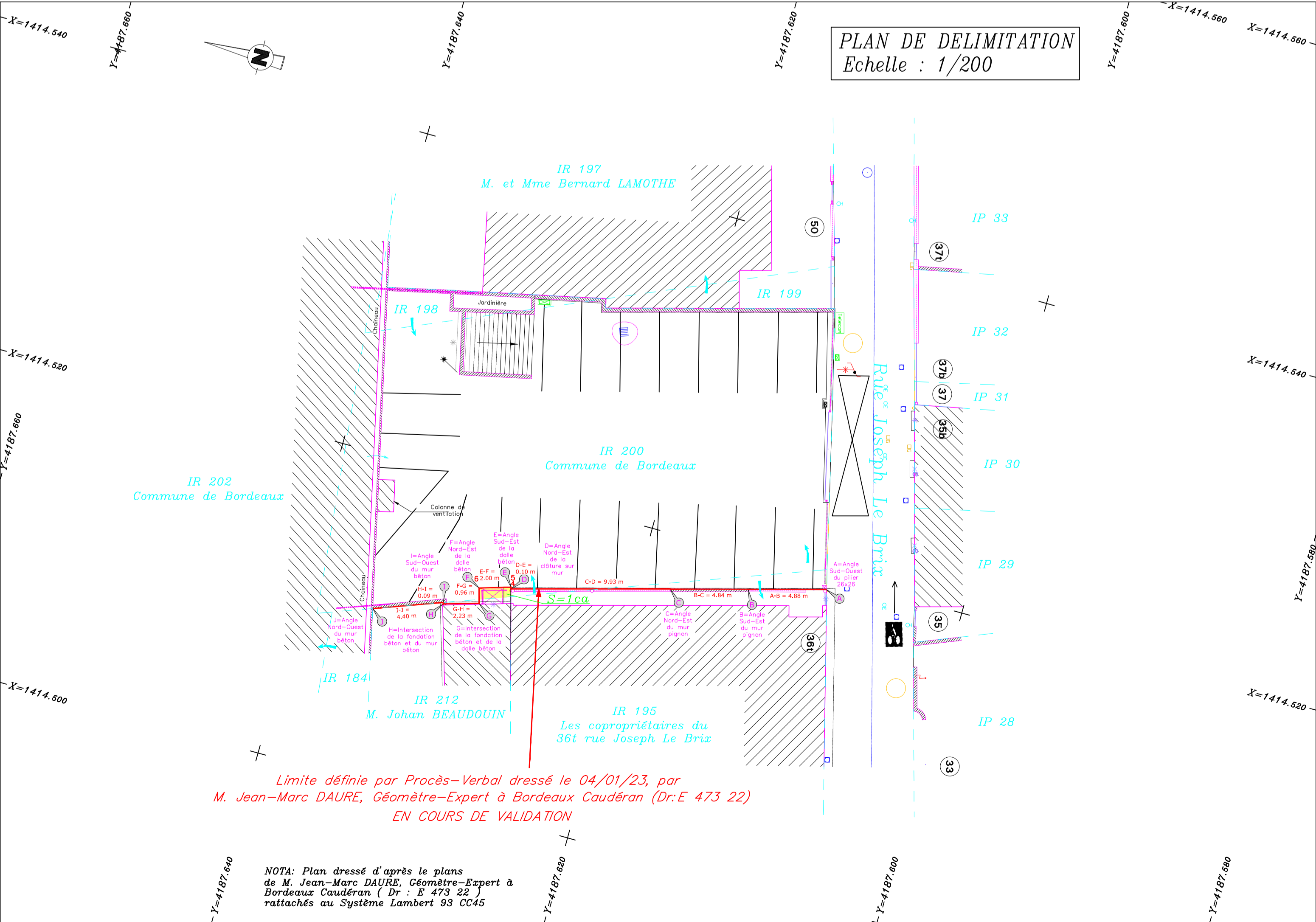
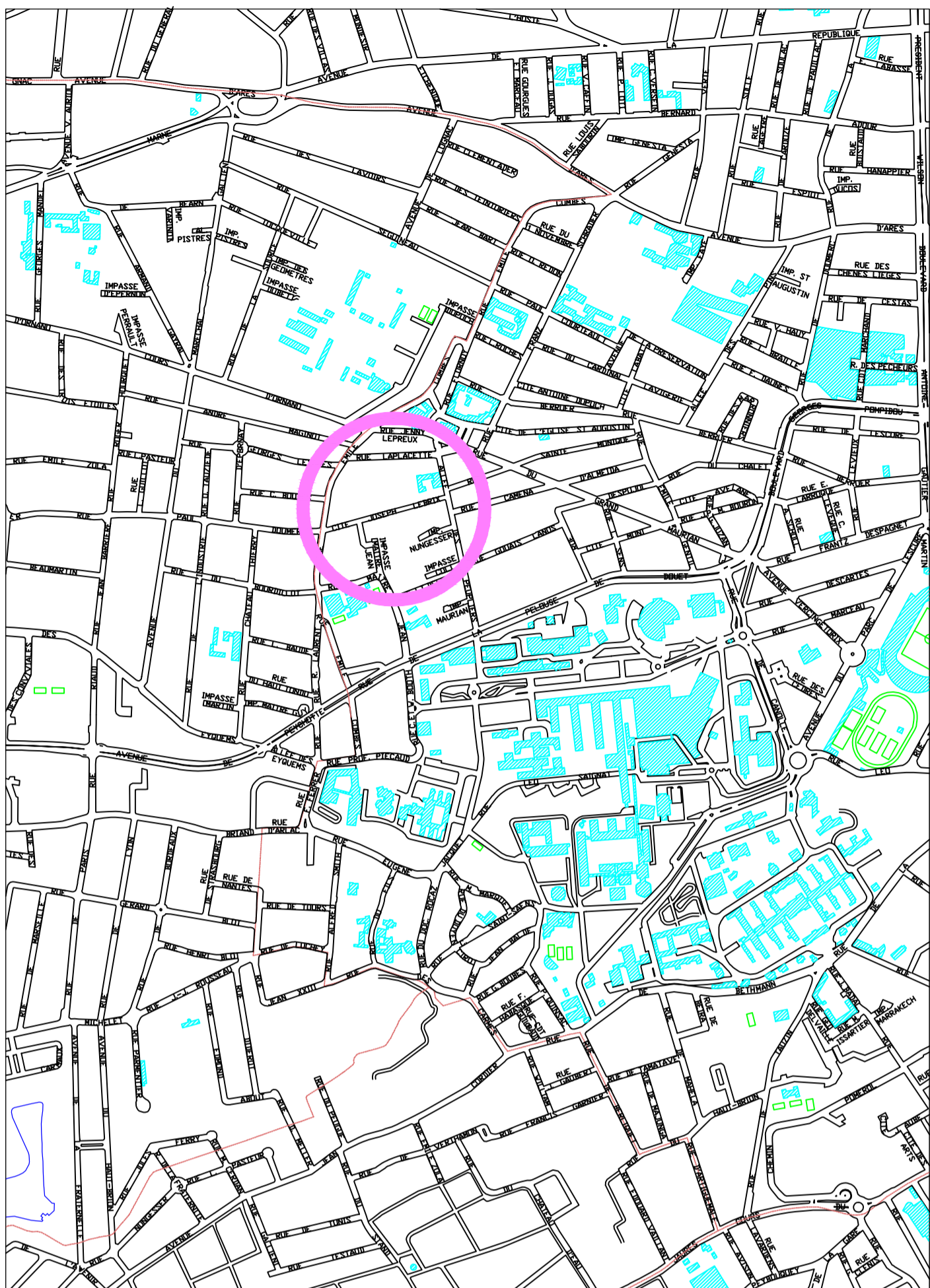
DRESSE PAR  
LE TECHNICIEN TERRITORIAL  
BORDEAUX LE : 14/02/23

VU ET VERIFIE PAR  
LE GEOMETRE  
BORDEAUX LE :

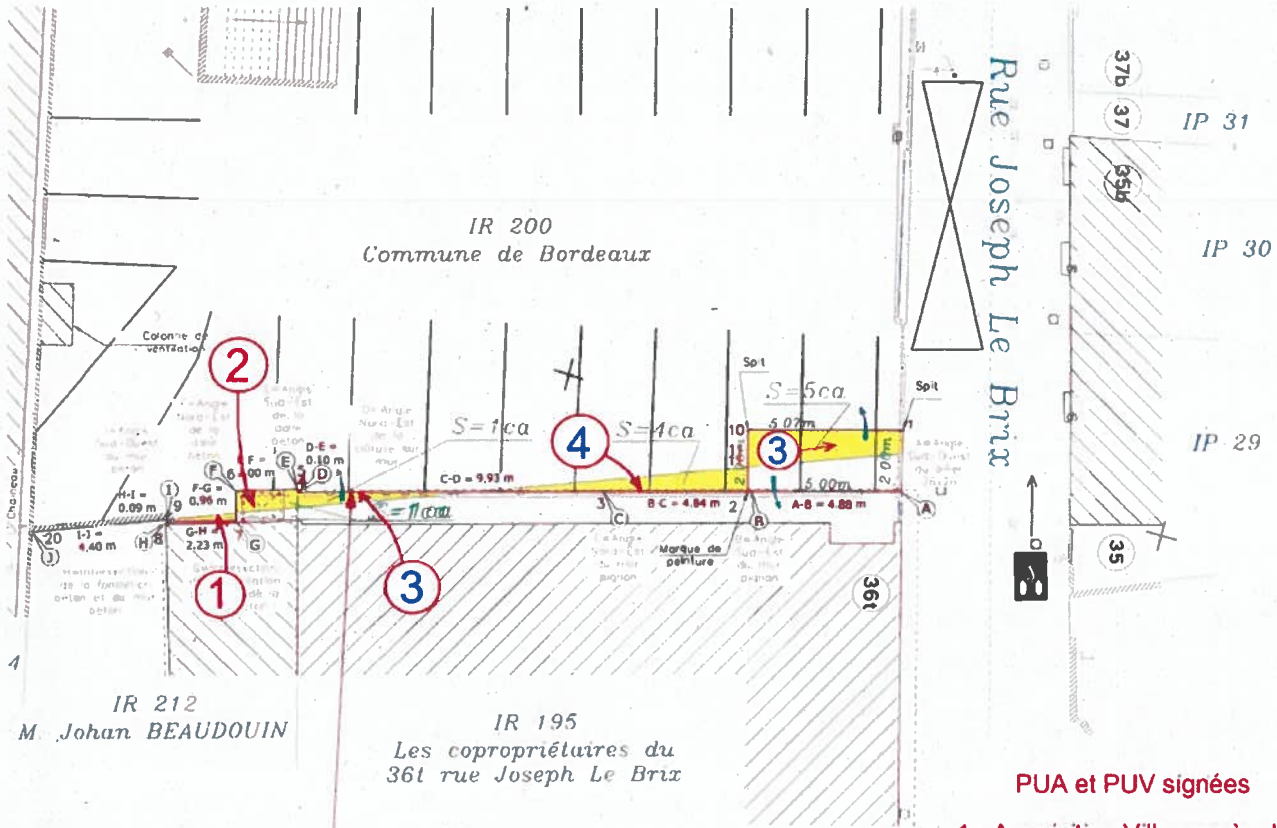
PRESENTE PAR  
LE DIRECTEUR  
BORDEAUX LE :

Onglet: Cession IR 200 ? 212

NUMERO DE CLASSEMENT	MODIFIE LE	OBSERVATIONS	SERVICE DEMANDEUR
2302808.dwg Archive 2023			
DESSINATEUR : A.B.			



**Schéma de principe des échanges en vue du redressement de limite  
Entre M. Johan BEAUDOUIN et la Commune de Bordeaux**



PUA et PUV signées

ie par Procès-Verbal dressé le 04/01/23, par  
; Géomètre-Expert à Bordeaux Caudéran (Dr. E 473 22)  
EN COURS DE VALIDATION

Limite redressée définie par des points A à J

- 1 - Acquisition Ville auprès de M. BEAUDOUIN
- 2 - Cession Ville à M. BEAUDOUIN
- 3 - Cession Ville aux Copropriétaires du 36T rue Joseph Le Brix
- 4 - Acquisition Ville auprès des Copropriétaires du 36T rue Joseph Le Brix